

Séance publique du 21 janvier 2008

Délibération n° 2008-4663

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Pentes de la Croix-Rousse - Requalification et sécurisation de l'immeuble situé 9, rue Leynaud**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, sont soutenues des interventions sur le patrimoine HLM qui prolongent la politique d'espaces publics développée par la Communauté urbaine et visent l'amélioration du cadre de vie des habitants.

L'aménagement de la montée de la Grande Côte, entrepris en 1999, s'est achevé fin avril 2007.

Dans le prolongement de la requalification de cet espace public majeur des pentes de la Croix-Rousse, deux autres opérations sont envisagées :

- la requalification de la dalle Leynaud, espace privé régi par une servitude d'usage public contigu à la montée de la Grande Côte,
- la requalification de la résidence située 9, rue René Leynaud qui ferme la placette constituée par la dalle Leynaud.

La requalification de la résidence située 9, rue René Leynaud, portée par le propriétaire Alliage Habitat, consiste en la transformation du rez-de-chaussée de l'immeuble et la réhabilitation de la façade sur la montée de la Grande Côte. Il s'agit de reprendre le rez-de-chaussée afin de supprimer les espaces sous immeuble, les recoins et escaliers, squattés, dégradés et source d'insécurité. Des locaux seront aménagés pour l'usage des locataires, local à vélos et poussettes. Un local sera destiné au régisseur d'immeuble, un autre deviendra un local poubelles.

Le coût d'opération est le suivant :

- région Rhône-Alpes :	124 000 €
- ville de Lyon :	68 000 €
- Communauté urbaine :	68 000 €
- Alliage habitat :	165 000 €
	<hr/>
total :	425 000 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine aux travaux de requalification et sécurisation de l'immeuble situé 9, rue Leynaud à Lyon 1°, sous forme d'une subvention d'équipement à Alliade habitat d'un montant de 68 000 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention y afférente.

3° - L'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 0274 est complétée pour un montant de 68 000 € en dépenses.

4° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 204 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,